SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212202949-20251128-2025_11_03-DE

Séance du **28 novembre 2025**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT, Claudine CAUMONT

ABSENTS EXCUSES : Catherine LE PROVOST,

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Date de la convocation : 20 novembre 2025

2025-11-03 : Portage de repas – bilan participations des communes

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la fin du service de portage de repas du groupe AVEC au 31 janvier 2024 et afin de trouver des solutions pour assurer la continuité de service vers les bénéficiaires sur les communes de Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Kerpert et Canihuel, il avait été décidé que chaque commune gérera et poursuivra la livraison des repas fabriqués à l'EHPAD de Saint-Nicolas-du-Pélem, en liaison chaude vers les administrés respectifs, en prenant contact au préalable avec eux et que le prix du repas facturé à l'usager serait de 12,50 €.

Depuis février 2024, ces 4 communes ont porté ce projet, avant la création d'un SIVU qui a pris le relai début 2025.
Saint-Gilles-Pligeaux et Saint-Connan ayant assurés les frais de recrutement de personnel, il convient de faire le point sur les frais généraux portés par chaque commune et répartir équitablement les dépenses et les recettes entre les 4 communes.
Pour cela un bilan financier a été établi comme suit :

Saint-Gilles-Pligeaux	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde négatif ou positif**
	11 675,00 €	11 875,28 €	**200,28 €**
Saint-Connan	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde négatif ou positif**
	2 075,00 €	5 989,58 €	**3 914,58 €**
Canihuel	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde négatif ou positif**
	4 050,00 €	2 254,00 €	**1 796,00 €**
Kerpert	**Recettes**	**Dépenses**	**Solde négatif ou positif**
	3 250,00 €	2 114,00 €	**1 136,00 €**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212202949-20251128-2025_11_03-DE

Bilan		
Déficit pour les 4 communes		4114,86
Bénéfice pour les 4 communes		2932,00
	Déficit	1182,86
Soit un déficit par commune de		295,72

Calcul de la participation de chaque commune

Etat des lieux :

1) Kerpert reverse la totalité de ses recettes à Saint-Connan plus 295,72 soit 1431,72€ : soit un "déficit" de 295,72 pour Kerpert

2) Canihuel reverse la totalité de ses recettes à Saint-Connan plus 295,72 soit 2091,72 : soit un "déficit" de 295,72 pour Canihuel

3) Saint-Gilles-Pligeaux reverse 95,44 € à Saint-Connan (295,72 - 200,28) pour combler le déficit de cette dernière à hauteur de 295,72 : soit un "déficit" de 295,72 pour Saint-Gilles-Pligeaux

4) Saint-Connan va donc percevoir 1431,72 + 2091,72 + 95,44 = 3618,88 : soit un "déficit" de 295,70 pour Saint-Connan

Chaque commune a donc un "déficit" de 295,70 € : les frais sont répartis équitablement pour chaque commune

Les versements seront répartis comme ci-dessous :

1) Saint-Connan doit établir un titre à Kerpert de **1431,72 €**

2) Saint-Connan doit établir un titre à Canihuel de **2091,72 €**

3) Saint-Connan doit établir un titre à Saint-Gilles-Pligeaux de **95,44€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VALIDE le bilan financier entre les communes de Saint-Gilles-Pligeaux, Kerpert, Canihuel et Saint-Connan

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gildas GUYADER